

# SOCRATE



Décembre 2019  
n°3

## DON D'ORGANES = DON DE VIE

### ***Pourquoi il est important d'être donneur de ses organes ?***

Parce qu'en Belgique, 1300 patients sont en attente d'un organe pour guérir ou survivre. Et chaque semaine, 2 belges décèdent faute d'un organe disponible. Et demain cela peut être vous ou un de vos proches qui aura besoin d'un organe.

Le don d'organes est un beau geste de solidarité entre les personnes. Sauver une vie après la mort, c'est possible, en faisant ce don. Faire un don ou non de vos organes après votre mort est une décision délicate à prendre pour vos proches. Si vous voulez épargner à votre famille ce choix pénible lors des moments douloureux qui entourent le décès d'un proche, c'est possible.

### ***Que dit la loi***

“Qui ne dit mot consent ?” La loi nous considère tous comme des donneurs potentiels, et autorise le prélèvement d'organes sur le corps humain, pour remplacer un organe malade par un organe sain. En Belgique, tout citoyen résidant depuis au moins 6 mois sur le territoire, peut émettre sa volonté expresse d'être ou de ne pas être donneur d'organes (après décès). Il doit le faire auprès de l'Administration communale de son domicile. Le don d'organes est gratuit. Le don d'organes est anonyme. Mais il arrive que la famille s'y oppose ne connaissant pas les dernières volontés du défunt en la matière ou sur le coup de l'émotion. L'inscription au registre national a valeur de volonté expresse et ultime. Personne ne peut s'y opposer. Bientôt il sera possible de le faire par internet ou via votre médecin de famille.

*Vincent Donnet*

# Conférence d'ANNE MORELLI

Historienne  
Professeure honoraire de l'Université Libre de Bruxelles

## Cela vaut-il la peine de s'indigner?



## Un panorama des rebelles et subversifs de nos régions des Gaulois à nos jours

On entend souvent dire que manifester, protester ne sert à rien, qu'il n'est pas possible de changer l'ordre des choses. A travers des exemples de nos régions, voyons si des mobilisations collectives n'ont pas – au cours des siècles – apportés des changements.

**Jeudi 23 janvier 2019 à 20 heures**  
**Bibliothèque communale de Genval, Place Communale, 1**

<b>AGENDA des Palabres</b>	
<i>Toujours un lundi à Leur Abri à 20h00</i>	
<b>Dates</b>	<b>Activités</b>
03/02/2020	Alors on danse ?
02/03/2020	Écologie, du changement dans l'air ?
04/05/2020	Suis-je un théâtre ?

*Pour le programme complet, consulter :*

[https://www.calbw.be/sites/default/files/programme\\_palabres\\_rixensart\\_2019-2020\\_0.pdf](https://www.calbw.be/sites/default/files/programme_palabres_rixensart_2019-2020_0.pdf)

## Comment devenir membre de l'ALR ?

En complétant le formulaire d'inscription ci-dessous et en versant votre cotisation annuelle de 10 EUR au n° de compte bancaire : BE18 9795 5447 7465.

La cotisation encore versée en 2019 vaut également pour 2020.

**Action Laïque Rixensart s'engage à n'utiliser ces données personnelles qu'exclusivement dans le cadre des activités du Centre d'Action Laïque et d'Action Laïque Rixensart.**

### Bulletin d'inscription

**Nom:** ..... **Prénom :** .....

**Adresse:** Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

**Contact:** Courriel : ..... @ : .....

GSM : ..... Tél Fixe : .....

#### Choix:

• **Je désire devenir membre de l'ALR en versant ma cotisation de 10€ :**

- Par remise de liquide ;
- Par virement au numéro bancaire : **BE18 9795 5447 7465.**

• Je désire **participer** à l'organisation des activités (selon mes disponibilités)

• Je désire **recevoir** les informations sur chacune des activités organisées par ALR

• Je désire recevoir le « Socrate », la lettre périodique d'ALR

•

Fait à ..... le .....

Signature .....